

No 7

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 16 SEPTEMBRE 1930

PRIÈRES.

Sur motion de M. Bennett, résolu,—Que samedi, le 20 courant, et chaque samedi subséquent jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à onze heures a.m., qu'en plus de l'intermission ordinaire à six heures p.m., il y en aura une autre de une à trois heures p.m., et que l'ordre des affaires et la priorité seront les mêmes que pour les vendredis.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Mackenzie King.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 3, Loi modifiant la Loi des douanes;

M. Ryckman propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Mackenzie (Vancouver-Centre) propose en amendement:—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"la nature de ce projet est telle qu'il transporte au Gouvernement l'autorité que le Parlement possède sur l'imposition des taxes, ce qui est contraire aux principes du gouvernement responsable."

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé.